

DEMANDE(S) DE DÉROGATION(S) MINEURE(S)

Aux personnes intéressées

1. Le conseil municipal de la Ville de Rimouski statuera sur une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du **lundi 19 octobre 2026**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

2. La demande de dérogation visée est la suivante :

138, rue Égide-Jean

Nature et effet de la dérogation mineure	Norme	Article / Grille / Tableau
Permettre l'installation de thermopompes en cour avant-secondaire.	L'installation d'un équipement mécanique en cours avant est prohibée.	Tableau 262.A.49 (R.V.R. 820-2014)

3. Une consultation écrite se tiendra du **mercredi 30 septembre 2026 au mardi 6 octobre 2026**. Tout intéressé peut consulter la présentation de la demande de dérogations mineure en cliquant sur le [lien suivant](#) ou participer à la consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).

Rimouski, 30 septembre 2026

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier